



FICHE TECHNIQUE

« LA STRATÉGIE EUROPE 2020 »



AVEC L'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER DE / WITH SUPPORT FROM



La démarche « L'Europe + sociale, + solidaire, ça me concerne ! L'Europe, c'est nous ! » est cofinancée par le projet INCLUSION avec le soutien financier du Programme de la Communauté européenne pour l'emploi et la solidarité sociale – PROGRESS (2007-2013). Ce programme a été créé pour soutenir financièrement la mise en œuvre des objectifs de l'Union européenne en matière d'emploi, d'affaires sociales et d'égalité des chances, et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs de la Stratégie Europe 2020 dans ces domaines. Pour plus d'information : <http://ec.europa.eu/progress>. || The approach "Making Europe more social and supportive: it does concern me! Europe is about us!" is co-financed by the INCLUSION project supported financially by the European Union Programme for Employment and Social Solidarity - PROGRESS (2007-2013). This programme is implemented by the European Commission. It was established to financially support the implementation of the objectives of the European Union in the employment, social affairs and equal opportunities area, and thereby contribute to the achievement of the Europe 2020 Strategy goals in these fields. For more information see: <http://ec.europa.eu/progress>

Coordination : Geneviève Colas – Pôle Europe du Secours Catholique-Caritas France, 106, rue du Bac – 75341 Paris cedex 07
 genevieve.colas@secours-catholique.org ; 06 71 00 69 90

La Stratégie Europe 2020 : qu'est-ce que c'est ?

L'Union européenne (UE), afin de se donner un cadre d'action visible et de coordonner efficacement les différentes politiques économiques et sociales des États-membres, a décidé de se doter d'un plan stratégique d'action. : La Stratégie Europe 2020. **Ce plan d'action définit sur dix ans une stratégie de croissance commune aux vingt-huit États-membres.** Elle a été adoptée en juin 2010 par les chefs d'État et de gouvernement ainsi que par la Commission Européenne, et s'étendra jusqu'à 2020 comme son intitulé l'indique.

La Stratégie Europe 2020 succède à la Stratégie de Lisbonne mise en place durant la décennie 2000. La Stratégie de Lisbonne visait à faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Cependant, les résultats de ce plan stratégique n'ont pas porté leurs fruits.

Il s'est avéré que la lisibilité des objectifs, d'une part, et les moyens mis en œuvre via la coordination des politiques des États-membres d'autre part, n'étaient pas suffisants.

La Stratégie Europe 2020 entend mieux s'adapter aux réalités de l'espace européen, et vise à **mettre en place une croissance « intelligente, durable et inclusive »**. Une croissance intelligente aurait pour enjeu, de « développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation ». Tandis qu'une croissance durable viserait à « promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ». Enfin, une croissance inclusive permettrait « d'encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale »¹.

¹ Voir la communication de la Commission Européenne « Europe 2020 : une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive », Office des publications de l'Union européenne, Bruxelles, le 3 mars 2010. Référence : COM (2010) 2020 final

Les axes et les initiatives de la Stratégie Europe 2020

Au-delà de ces trois grands objectifs de croissance intelligente, inclusive et durable, la Stratégie Europe 2020 vise à doter l'espace européen d'un plan d'action pour lutter contre la crise que traverse actuellement l'Union européenne

L'emploi, la productivité et la cohésion sociale sont dès lors des champs d'action privilégiés, on trouve également à leurs côtés la promotion des industries utilisant peu de carbone, de l'économie numérique, des produits innovants, ainsi que de la formation tout au long de la vie et l'éducation.

Pour ce faire, la Stratégie Europe 2020 a défini cinq grands axes :

1. Le taux d'investissement dans la Recherche et le développement (R&D). Il s'agit d'investir davantage ce domaine, afin qu'il représente 3 % du PIB.

2. Le taux d'emploi. L'Union européenne souhaiterait que le taux d'emploi moyen s'élève en 2020 à 75 %.

3. L'environnement, et en particulier le changement climatique.

4. L'inclusion sociale, avec pour objectif de réduire de 20 millions le nombre de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale d'ici 2020.

5. L'éducation et l'enseignement supérieur. Ici, la Stratégie Europe 2020 se fixe pour objectif de réduire le taux d'abandon scolaire à 10 % et de porter à 40 % la proportion des personnes de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur.

En outre L'Union européenne a dessiné sept initiatives phares – ou sept piliers – afin de donner corps à la Stratégie Europe 2020 et de stimuler de manière effective la croissance et l'emploi :

Les trois premières initiatives correspondent au volet « croissance intelligente » :

1. Une « union pour l'innovation » qui est au cœur de la stratégie Europe 2020. Elle doit permettre de faciliter les conditions d'accès aux financements pour la recherche et l'innovation, le but étant d'investir dans des idées et des projets qui pourront être transformés en produits innovants et en services créateurs de croissance et d'emplois.

2. L'initiative « jeunesse en mouvement ». Elle a pour objet de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes sur le marché du travail, d'une part en développant les opportunités d'étudier et/ou de travailler à l'étranger, et d'autre part en investissant davantage sur l'éducation et la formation.

3. Une « stratégie numérique pour l'Europe », qui vise à investir de manière plus dense dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) et ainsi accroître de manière plus générale l'innovation, la croissance économique et le progrès.

Les deux piliers pour une « croissance durable » sont les suivants :

4. Une « Europe efficace dans l'utilisation des ressources ». Cette initiative doit pouvoir favoriser la transition énergétique des États-membres de l'Union européenne, et abaisser en particulier le recours au carbone. En plus de l'énergie, d'autres domaines seront concernés comme les transports, l'industrie, les matières premières, l'agriculture, la pêche, la biodiversité et le développement régional.

5. Une « politique industrielle à l'ère de la mondialisation ». Ce pilier réaffirme que l'industrie doit être au cœur du modèle de croissance pour l'économie européenne, et qu'il faut revisiter la politique industrielle. Elle doit renforcer la compétitivité, générer une croissance riche en emplois, et permettre à l'économie de faire sa transition énergétique.

Les dernières initiatives doivent permettre de réaliser une « croissance inclusive » :

6. Une « stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois », qui a pour objectif de réformer le marché du travail dans le but de doter les travailleurs de nouvelles compétences et de faciliter leur adaptation aux exigences de la mondialisation.

7. Une « plateforme européenne contre la pauvreté ». Cette plateforme promeut des mesures portant sur les politiques visant à réduire la pauvreté, à travers la réduction des soins de santé, le logement ou encore l'accès à un compte bancaire. La plateforme renseigne par ailleurs sur les fonds structurels de l'Union européenne, et vise également à rendre les données concernant l'efficacité des innovations en matière de politiques sociale plus fiables. Cette plateforme est un outil pour enfin coordonner les politiques nationales et faire participer la société civile de manière plus active aux stratégies d'inclusion.

La Stratégie Europe 2020 : en quoi ça me concerne ?

La Stratégie Europe 2020 concerne directement la société civile, car, par le biais du semestre européen, elle infiltre l'espace national, et oriente les réformes structurelles d'une année sur l'autre des différents gouvernements nationaux.

Tous les États-membres de l'Union européenne, et donc la France, se sont engagés à réaliser les objectifs de la Stratégie Europe 2020, et pour cela, les ont traduits en objectifs nationaux. Or, il faut une coordination efficace. C'est pourquoi la Commission européenne a instauré un cycle annuel de coordination : le semestre européen.

La société civile doit pouvoir maîtriser le calendrier du semestre européen afin de rédiger des contre-rapports, et afin d'agir au niveau des programmes d'action nationaux comprenant entre autres le Plan National de Réforme. L'objectif est de se repérer pour pouvoir mieux agir dans notre plaidoyer !

Le semestre européen

Le semestre européen sert de méthodologie pour réaliser de manière concrète les axes et les objectifs que s'est fixée la Stratégie Europe 2020.

A cet effet, le semestre européen vise à coordonner de manière effective les politiques économiques, budgétaires et sociales des vingt-huit États-membres, selon un calendrier fixe.

Le calendrier du semestre européen

Phase préparatoire			
Novembre – Décembre			
<p>Deux publications de la Commission à retenir :</p> <p>1. L'examen annuel de la croissance recense les priorités d'action de l'Union européenne pour l'année à venir.</p> <p>2. Le rapport sur le mécanisme d'alerte propose un bilan de la situation macroéconomique.</p> <p>Ces deux publications permettront par la suite de formuler des recommandations aux États-membres.</p>			
Première phase			
Janvier – Février		Mars	
<p>Le Conseil de l'Union européenne formule des orientations et adopte des conclusions au vu des deux rapports de la phase préparatoire.</p> <p>Le Parlement Européen, au vu des deux publications, peut publier un rapport d'initiative, et émet un avis sur les lignes directrices pour l'emploi. Le Parlement Européen peut également inviter le président du Conseil et la Commission à un échange de vues. Les États-membres peuvent également y être invités.</p>		<p>Sur la base des conclusions du Conseil de l'Union européenne, le Conseil européen formule des orientations politiques, que les États-membres devront suivre lors de l'élaboration de leur Plan National de Réforme (PNR).</p> <p>Sur la base du rapport sur le mécanisme d'alerte, la Commission établit des bilans approfondis pour les pays éprouvant de forts déséquilibres macroéconomiques. Ceci lui permettra d'adresser des recommandations aux États-membres.</p>	
Deuxième phase			
Avril	Mai	Juin	Juillet
<p>Les États-membres soumettent leur programme d'action avant le 15 avril, qui comprend :</p> <p>1. un programme de stabilité et de convergence : stratégie budgétaire.</p> <p>2. un programme national de réforme (PNR) : réformes structurelles prévues par les États.</p>	<p>La Commission fait une évaluation des programmes d'action nationaux.</p>	<p>Le Conseil de l'Union européenne examine le projet et arrête des recommandations pour chaque État-membre. Le Conseil européen est ensuite chargé d'approuver ou non ces recommandations.</p>	<p>Le Conseil de l'Union européenne adopte les recommandations adressées aux États-membres, qui sont fortement incités à les mettre en œuvre.</p>
Troisième phase			
Juillet			
<p>A partir du mois de juillet, les États-membres intègrent les recommandations qui leur ont été faites dans le processus d'établissement national du budget. Le temps de la mise en œuvre commence !</p>			

Les objectifs de la Stratégie Europe 2020 sont incorporés par les gouvernements nationaux. On pourra donner l'exemple de l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2013 sur la « sécurisation de l'emploi », qui a été impulsé par le gouvernement français sur la base des recommandations qui lui avaient été faites l'année précédente par l'Union européenne, ainsi que sur la base de la rédaction de son Plan National de Réforme (PNR). Le schéma ci-dessous retrace les différentes étapes du processus.

